La caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a été créé par le décret-loi du 29 juin 1961 organique de la sécurité sociale. Elle est redevenue par le décret n⸰09/53 du 03 décembre 2009 fixant le statut d’un établissement public dénomméé institut nationale de securité sociale, aujourd’hui devenue la caisse nationale de securité sociale. Cette dernière est placé sous la garantie de l’Etat et sa tutelle technique et financière exercée par le ministre ayant la prévoyance sociale dans ces attributions.

Son siège se trouve dans la capitale de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, au n⸰95, boulevard du 30 juin, commune de la Gombe. La caisse Nationale de Securité Sociale est chargée de l’organisation du régrime générale de securité social en République Démocratique du Congo.

En RDC, la securité sociale a été confiée à un organisme spécial appelé « ***INSS*** » qui est placé sous la garantie de l’Etat. Cette institution a vu le jour lorsque le décret-loi du 29juin 1961 avait été édicté et promulgué. Il est à noter que la CNSS est un établissement public avec une administration bien structurée sur toute l’étendue de la république.

En outre, la Caisse Nationale de Sécurité sociale est un organisme chargé de la gestion du régime général de la sécurité sociale en RDC. La Caisse National de Sécurité Sociale est le fruit de la fusion de trois Caisses, à savoir :

* Le font colonial des invalides des travailleurs ;
* La caisse de pension travailleuse ;
* La caisse centrale de compensation pour allocution familiales point de l’art. 4 de l’ordonnance n⸰78-186 du mai 1978.

La securité sociale est un ensemble des mesures tendant à garantir les travailleurs ainsi que leur famille contre certains risques sociaux relatifs à la loi n⸰102 du 28juin 1958. La securité n’a pas l’unique méthode de protection que la communautéé assure à ses membres poursuivant les mêmes objectifs.

Cette protection se repartie en trois catégories qui sont :

* **Le régime d’assurance** : est centré sur les conditions de couverture, les montants de garantie, les exclusions, les franchises, les primes à payer et d’autres modalités spécifiques à chaque type d’assurance. Il est conçu pour se protéger contre les pertes financières résultat des divers événements tels que : des accidents, des maladies, des dommages matériels, des décès, etc.
* **Le régime de prestation non contributive** : est un système de protection sociale qui accorde des prestations sans exiger des cotisations préalables de la part des bénéficiaires. Contrairement aux régimes de prestations contributives tels que : l’assurance sociale ou l’assurance chômage, où les prestations sont basées sur les cotisations versées par les travailleurs, le régime de prestation non contributive est financé par des fonds publics.
* **Le fond de prévoyance** : est une entité financière créée dans le but de constituer des réserves et de prévoir des prestations futures pour ses membres. Il est généralement mis en place par des organisations telles que : des entreprises, des syndicats, des associations professionnelles ou des organisations gouvernementales.

L’organisation internationale du travail prévoit que la sécurité sociale couvre 9 risques, à savoir :

* *Les prestations aux familles ;*
* *Les accidents de travail ;*
* *Les maladies professionnelles ;*
* *L’invalidité ;*
* *Les survivants ;*
* *Les indemnités des malades ;*
* *La maternité ;*
* *Le chômage ;*
* *Les soins médicaux.*

En RDC l’organisation de la sécurité sociale ne couvre que deux branches :

1. **La branche des pensions/ régime de retraite :** est un ensemble des dispositifs et des mesures mis en place afin de fournir des prestations financières aux individus lorsqu’ils atteignent l’âge de la retraite.

Cette branche couvre trois risques ci-après :

* *La vieillesse ;*
* *L’invalidité ;*
* *Le décès.*

1. **La branche des risques professionnels :** elle a pour objectif de protéger les travailleurs contre les risques inhérents à leurs activités professionnelles et de garantir une indemnisation adéquate en cas d’accident ou de maladie liés au travail. Les régimes de risque professionnel sont généralement mis en place par les gouvernements et sont obligatoires pour les employeurs afin de garantir la sécurité et le bien être des travailleurs.

Elle couvre deux risques qui sont :

* *Les accidents de travail ;*
* *Les maladies professionnelles.*

Elle a pour objet organique la gestion du régime de sécurité sociale du pays. Elle gère en effet, trois branches ci-aprèss :

* *La branche des pensions ;*
* *La branche des risques professionnels ;*
* *Des allocutions familiales.*

Les assurés sociaux peuvent bénéfice des services de l’action sanitaire et sociale.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est un établissement public à caractère technique et sociale doté de la personnalité juridique et de l’autonomie financière, qui sont régis par les textes ci-après :

* *Le décret-loi du 29 Juin 1978, organique de la sécurité sociale ;*
* *A loi n⸰78-002 du 06 janvier 1978 portant disposition générale applicable aux entreprises publiques*
* *Ordonnance n⸰78-186 du 05 mai 1978 portant statut d’une entreprise publique dénommée* ***CNSS***

La Caisse Nationale de Sécurité Sociales a pour mission d’organiser et gérer le régime de la sécurité sociale en collectant les fonds versés par les travailleurs.

Elle s’occupe également de :

* *L’affiliation des employeurs et l’immatriculation des travailleurs assujettis aux dispositions du code du travail ;*
* *La perception et le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale ;*
* *Le contrôle des employeurs.*

Les ressources proviennent essentiellement des cotisations des majorations de retard, des modes des produits des placements immobiliers, des subventions de l’état, des legs. Il convient de noter que la principale ressource de l’institut est « ***la cotisation*** ».

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est placée sous la tutelle technique et administrative du ministre ayant le travail et la prévoyance sociale dans ses attributions, tandis que la tutelle financière est exercée par le ministre du portefeuille dans ses attributions.